

**FICHE D'INFORMATION SUR LA CONVENTION CONTRE  
LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE**

**Traite des êtres humains – Personnes à vendre**

La traite des êtres humains, problème mondial qui affecte la vie de millions de personnes dans pratiquement tous les pays, les privant de leur dignité, est l'un des crimes les plus honteux du monde. Par la contrainte et la tromperie, elle s'en prend à des femmes, des hommes et des enfants de toutes les régions du monde qu'elle met chaque jour dans des situations d'exploitation. Si la forme la plus connue est l'exploitation sexuelle, des centaines de milliers de personnes sont aussi réduites à des pratiques comme le travail forcé, la servitude domestique, la mendicité des enfants ou le prélèvement de leurs organes.

***Criminalité organisée – profiter de l'exploitation des êtres humains***

L'exploitation des êtres humains rapporte de grosses sommes d'argent aux groupes criminels organisés. Bien que les chiffres varient, une estimation de l'Organisation internationale du Travail (OIT) réalisée en 2005 indique qu'environ 2,4 millions de personnes seraient victimes de la traite et que les profits engrangés par les trafiquants s'élèveraient à quelque 32 milliards de dollars des États-Unis<sup>1</sup>. Toutefois, d'après des estimations récentes plus précises de l'OIT sur les tendances générales du travail forcé, le problème aurait une ampleur beaucoup plus vaste encore. En Europe, la traite des êtres humains est l'une des activités illicites les plus lucratives et l'exploitation sexuelle (activité criminelle importante qui s'attaque aux populations les plus marginalisées du monde) à elle seule rapporterait annuellement aux groupes criminels quelque 3 milliards de dollars des États-Unis<sup>2</sup>.

Les trafiquants considèrent les êtres humains comme des marchandises; des objets que l'on exploite et que l'on vend pour en tirer des bénéfices. En Europe, la plupart des trafiquants condamnés sont des hommes, même si les femmes sont surreprésentées dans le domaine en comparaison à d'autres formes de criminalité, étant utilisées par certains groupes pour mieux piéger les victimes dont elles s'emploient d'abord à gagner la confiance. La 'promotion' au rang de recruteuse ou de trafiquante constitue en outre un moyen pour les femmes victimes d'échapper elles-mêmes au piège de la traite<sup>3</sup>.

***Criminalité mondiale et locale***

Selon une étude réalisée par l'OIT en 2005, près de 2,4 millions de personnes sont victimes de la traite des êtres humains dans le monde<sup>4</sup>. En Europe, plus de 140 000 victimes sont prises au piège dans le cercle vicieux de la violence et de la dégradation à des fins d'exploitation sexuelle et près d'un travailleur du sexe sur sept aurait été asservi à la prostitution par la traite<sup>5</sup>. Les victimes, qui se retrouvent généralement dans une situation de maltraitance qui leur a été imposée par la tromperie ou la contrainte et dont il est difficile de se libérer, sont souvent battues ou violées, et leurs familles sont menacées si elles tentent de s'échapper. Leurs passeports étant confisqués, les victimes se retrouvent sans aucun document d'identité et, dans le cas de la traite internationale, dans un pays dont elles ne connaissent pas ou peu la langue.

La traite des êtres humains touche presque tous les pays du monde, comme pays d'origine, de transit ou de destination, et des victimes d'au moins 127 pays seraient exploitées dans 137 États<sup>6</sup>. Si cette forme de criminalité est souvent considérée comme transnationale, elle revêt également une dimension régionale et nationale, les victimes étant acheminées dans les pays voisins, au sein de leur propre pays, ou d'un continent à l'autre. Ainsi, des personnes originaires d'Asie de l'Est ont été recensées comme victimes de la traite dans

plus de 20 pays de toutes les régions du monde, notamment en Europe, dans les Amériques, au Moyen-Orient, en Asie centrale et en Afrique<sup>7</sup>.

### ***Exploitation sexuelle et travail forcé***

L'exploitation sexuelle est la forme de traite des êtres humains la plus communément détectée par les autorités nationales. En 2006, elle représentait 79 % de l'ensemble des cas recensés de traite dans le monde, suivie par le travail forcé ou d'autres formes d'exploitation<sup>8</sup>. Il convient toutefois de noter que ces taux ne sont pas définitifs et peuvent être faussés en raison de l'attention apportée à certaines formes d'exploitation plutôt qu'à d'autres et à leur visibilité. Ainsi par exemple, il est parfois plus facile d'identifier des travailleurs du sexe victimes de la traite que des victimes de la traite travaillant dans des exploitations agricoles ou des usines. D'autre part, on pense parfois à tort que les hommes ne sont pas victimes de la traite, ce qui fausse encore les taux. Des données plus récentes indiquent une augmentation importante de la détection de cas de traite aux fins du travail forcé et d'autres formes d'exploitation.

### ***Ventilation par sexe et par âge***

À l'échelle mondiale, une victime sur cinq est un enfant, ce taux pouvant être plus élevé dans les régions plus pauvres, comme l'Afrique et le Mékong, où la majorité des victimes de la traite sont des enfants. L'innocence des enfants est exploitée à des fins de mendicité forcée, et leur corps est exploité à des fins pornographiques ou sexuelles. Sur le marché du travail, les enfants sont parfois recrutés en raison de leurs petites mains, qui sont plus agiles pour démêler les filets de pêche, coudre des articles de luxe, ou cueillir le cacao. Dans les zones de conflit, les enfants sont aussi exploités comme enfants-soldats.

Les femmes représentent deux-tiers des victimes de la traite dans le monde<sup>9</sup>. La majorité sont des jeunes femmes qui sont violées, droguées, séquestrées, battues ou menacées de violence, se voient imposer des dettes fictives, ont leur passeport confisqué, subissent des chantages, ou sont trompées par de fausses promesses d'emploi.

Les hommes et les garçons sont aussi victimes de la traite des êtres humains, sous différentes formes: travail forcé, mendicité forcée, enfants-soldats et exploitation sexuelle. La proportion d'hommes est significativement inférieure, pour plusieurs raisons, notamment le fait que pendant des années, la législation de lutte contre la traite dans le monde était axée sur la traite des femmes et des enfants ou la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

Compte tenu de la diversité des types de traite, il n'existe pas de profil unique de la victime type. Aucune région du monde n'est épargnée et les victimes sont choisies indépendamment de leur sexe, de leur âge ou de leur situation. Ainsi, des enfants d'Europe orientale peuvent être acheminés vers l'Europe occidentale à des fins de mendicité ou de vol à la tire; des jeunes filles – comme celles qui viennent d'Afrique en Occident – peuvent être leurrées par de fausses promesses d'emploi comme modèle ou comme jeune fille au pair et se retrouver piégées dans un monde d'exploitation sexuelle et pornographique; des femmes asiatiques, leurrées par des promesses d'emploi légitime, peuvent se retrouver en réalité dans une situation de servitude domestique, où elles sont séquestrées et maltraitées; et des hommes et des femmes originaires d'Amérique du Sud, peuvent par exemple, dans l'espoir de trouver une vie meilleure, être transportés pour travailler dans des exploitations agricoles en Amérique du Nord dans des conditions exténuantes.

### ***Que pouvons-nous faire?***

Il existe divers moyens, aux niveaux national et international, pour lutter contre la traite des êtres humains. La *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée* et le *Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*, adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2000, sont entrés en vigueur à la fin de 2003. En tant que seul

instrument juridique international qui considère la traite des personnes comme un crime, le Protocole est le principal outil mondial destiné à prévenir et à combattre la traite des êtres humains, à protéger et aider les victimes, et à promouvoir la coopération entre les pays en vue de lutter contre cette forme de criminalité. Actuellement, 148 États sont parties au Protocole, mais, malgré un engagement politique élevé, l'application du Protocole reste très inégale dans les différents États. À la fin de 2012, l'ONU DC publiera un nouveau rapport mondial sur la traite des personnes. Fondé sur les données réunies auprès des États Membres, ce rapport servira de base pour évaluer les changements intervenus depuis la dernière collecte de données réalisée à l'échelle mondiale par l'ONU DC en 2009 et donnera des indications sur ce qu'il reste à faire.

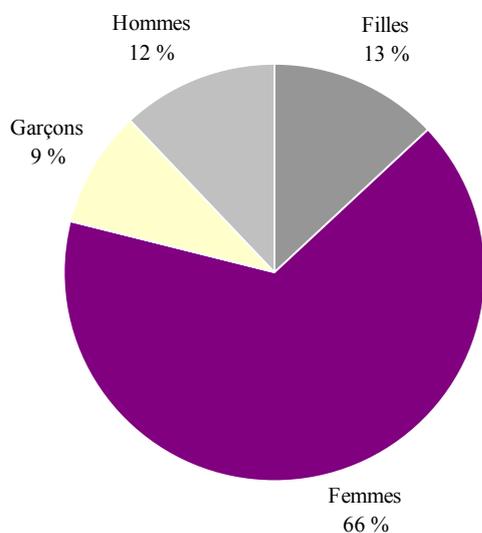
Au niveau national, les pays continuent d'appliquer le Protocole et de s'employer à incorporer dans leur droit interne la législation contre la traite des êtres humains. Chaque année, des améliorations sont constatées en ce qui concerne le nombre de pays ayant une législation spéciale, des services de police spécialisés dans la lutte contre la traite et des plans d'actions nationaux pour lutter contre ce phénomène. Cependant, malgré la hausse du nombre de condamnations pour traite des êtres humains, ce chiffre demeure très peu élevé. Pour parvenir à une meilleure application du Protocole au niveau national, il est nécessaire de renforcer la coopération aux niveaux régional et international.

Il ne faut toutefois pas considérer que la lutte contre la traite des êtres humains est uniquement la responsabilité des autorités publiques. Les citoyens ordinaires, dans leur vie quotidienne, peuvent également combattre ce crime en prenant conscience du problème et en faisant en sorte que le sort des victimes ne passe pas inaperçu. Il existe de nombreuses façons d'agir pour changer les choses:

- *Soyez attentif*: Si vous constatez quelque chose de suspect qui pourrait être lié à la traite, prévenez la police ou appelez le service local d'assistance téléphonique contre la traite, s'il en existe un. Cela peut se produire sur votre lieu de travail ou dans votre vie privée – rappelez-vous que les victimes peuvent, par la contrainte, se retrouver dans une situation d'exploitation dans de multiples domaines. Si vous n'êtes pas certain, peu importe: mieux vaut se tromper que de laisser une victime subir une telle situation.
- *Impliquez-vous*: Renseignez-vous sur ce qui se fait dans votre communauté, voyez ce que vous pouvez faire et encouragez vos amis, votre famille et votre voisinage à mieux connaître ce type de criminalité. Beaucoup de services nationaux et d'organisations non gouvernementales s'emploient à lutter contre la traite et une multitude d'informations est disponible en ligne.
- *Soyez informé*: vous pouvez, avec vos amis, participer à la *campagne Cœur bleu* de l'ONU DC *contre la traite des êtres humains* en vous rendant sur la page Web [www.unodc.org/blueheart](http://www.unodc.org/blueheart). Cette initiative internationale vise à sensibiliser l'opinion au sort des victimes et à renforcer l'adhésion politique pour lutter contre les responsables de la traite. Cœur bleu est aussi sur Twitter (<http://twitter.com/BlueHeartHt>) et sur Facebook ([www.facebook.com/BlueHeartHT](http://www.facebook.com/BlueHeartHT)) – Cliquez sur "J'aime", suivez-nous sur ces réseaux pour obtenir des informations actualisées sur la traite des êtres humains et utilisez ces réseaux pour partager les informations avec vos contacts.
- *Apportez votre soutien*: Vous pouvez soutenir le *Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes* ([www.unodc.org/humantraffickingfund](http://www.unodc.org/humantraffickingfund)), qui mobilise des fonds pour aider les organisations locales d'assistance aux survivants de la traite. L'une des manières de collecter des fonds consiste à organiser un événement dans votre école ou dans votre communauté. Vous pouvez aussi adopter le Cœur bleu et contribuer à faire passer le message sur la traite des êtres humains.
- *Soyez responsable*: Assurez-vous que vos choix de consommation sont des choix éthiques. Si certaines décisions sont plus évidentes que d'autres, vous pouvez aussi vous engager à ne pas vous

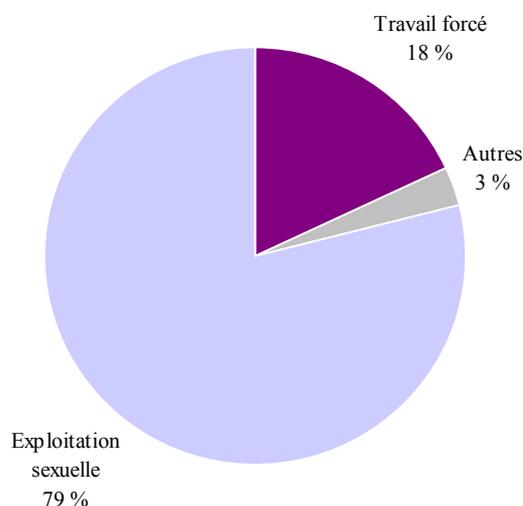
impliquer dans des activités qui pourraient être liées directement ou indirectement à l'exploitation sexuelle, au travail forcé ou à d'autres formes d'assujettissement forcé.

Figure 27  
Profil des victimes recensées par les autorités publiques dans 61 pays, 2006



Source: UNODC/UN.GIFT

Figure 28  
Répartition des victimes recensées par les autorités publiques selon la forme d'exploitation, 2006



Source: UNODC/UN.GIFT

*UNODC: The Globalization of Crime:  
A Transnational Organized Crime Threat Assessment (2010), p. 40*

#### Avertissement

La présente fiche d'information n'a pas été revue par les services d'édition. Le contenu ne reflète pas nécessairement les opinions ou politiques de l'ONUDC ou des organisations qui ont contribué à son élaboration et n'implique pas leur approbation. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'ONUDC aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

<sup>1</sup> OIT: Une alliance mondiale contre le travail forcé, 2005.

[http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed\\_norm/@declaration/documents/publication/wcms\\_081882.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@declaration/documents/publication/wcms_081882.pdf).

<sup>2</sup> UNODC: The Globalization of Crime: A Transnational Organized Crime Threat Assessment. 2010

[http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/TOCTA\\_Report\\_2010\\_low\\_res.pdf](http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/TOCTA_Report_2010_low_res.pdf).

<sup>3</sup> UNODC: The Globalization of Crime: A Transnational Organized Crime Threat Assessment. 2010

[http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/TOCTA\\_Report\\_2010\\_low\\_res.pdf](http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/TOCTA_Report_2010_low_res.pdf).

<sup>4</sup> OIT: Une alliance mondiale contre le travail forcé. 2005.

[http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed\\_norm/@declaration/documents/publication/wcms\\_081882.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@declaration/documents/publication/wcms_081882.pdf).

<sup>5</sup> UNODC: The Globalization of Crime: A Transnational Organized Crime Threat Assessment. 2010

[http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/TOCTA\\_Report\\_2010\\_low\\_res.pdf](http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/TOCTA_Report_2010_low_res.pdf).

<sup>6</sup> UNODC: Rapport mondial sur la traite des personnes. Février 2009. <http://www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/global-report-on-trafficking-in-persons.html>.

<sup>7</sup> UNODC: The Globalization of Crime: A Transnational Organized Crime Threat Assessment. 2010

[http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/TOCTA\\_Report\\_2010\\_low\\_res.pdf](http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/TOCTA_Report_2010_low_res.pdf).

<sup>8</sup> UNODC: The Globalization of Crime: A Transnational Organized Crime Threat Assessment. 2010

[http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/TOCTA\\_Report\\_2010\\_low\\_res.pdf](http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/TOCTA_Report_2010_low_res.pdf).

<sup>9</sup> UNODC: Rapport mondial sur la traite des personnes. Février 2009. <http://www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/global-report-on-trafficking-in-persons.html>.